



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2009/4  
16 mars 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES  
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ  
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE  
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses

Trente-cinquième session  
Genève, 22 - 26 juin 2009  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**INSCRIPTION, CLASSEMENT ET EMBALLAGE**

Dénominations officielles des numéros ONU 3276, 3278, 3282, 3439, 3464 et 3467

Communication de l'expert de l'Allemagne et de l'Organisation intergouvernementale pour  
les transports internationaux ferroviaires (OTIF)<sup>1</sup>

1. Des représentants de l'industrie chimique ont attiré l'attention de l'expert de l'Allemagne et du secrétariat de l'OTIF sur le fait que l'ordre des adjectifs dans les dénominations des numéros ONU 3276, 3278, 3282, 3439, 3464 et 3467 diverge de l'ordre des adjectifs des autres numéros ONU.
2. Tandis que dans toutes les autres dénominations des numéros ONU l'état physique précède les caractéristiques de danger (par exemple No. ONU 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.), les six dénominations en question font figurer d'abord les caractéristiques de danger et ensuite l'état physique.

---

<sup>1</sup> Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2009-2010, adopté par le Comité à sa quatrième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/68, par. 118, et ST/SG/AC.10/36, par. 14).

Le tableau suivant présente les numéros ONU concernés ainsi que leurs dénominations :

No ONU	
3276	NITRILES TOXIQUES LIQUIDES, N.S.A.
3278	COMPOSÉ ORGANOPHOSPHORÉ TOXIQUE, LIQUIDE, N.S.A.
3282	COMPOSÉ ORGANOMÉTALLIQUE TOXIQUE, LIQUIDE, N.S.A.
3439	NITRILES TOXIQUES, SOLIDES, N.S.A.
3464	COMPOSÉ ORGANOPHOSPHORÉ TOXIQUE, SOLIDE, N.S.A.
3467	COMPOSÉ ORGANOMÉTALLIQUE TOXIQUE, SOLIDE, N.S.A.

3. Il n'a pas pu être établi pourquoi les dénominations de ces six numéros ONU ne suivent pas l'ordre habituel. Etant donné que cet ordre se trouve dans toutes les versions linguistiques, il ne s'agit donc pas d'une question de traduction. C'est pourquoi, selon les informations du secrétariat de la CEE-ONU, il n'est pas possible de procéder à une adaptation par voie rédactionnelle.

4. L'ordre des mots à l'intérieur des dénominations des numéros ONU devrait être cohérent. Un ordre cohérent dans les dénominations des numéros ONU est de nature à faciliter la gestion des marchandises dangereuses et à éviter les malentendus notamment en cas d'incident ou d'accident. De plus, il permet d'automatiser plus facilement l'établissement des documents de transport.

### Proposition

5. L'expert de l'Allemagne et le secrétariat de l'OTIF proposent de modifier l'ordre des mots dans les dénominations des numéros ONU 3276, 3278, 3282, 3439, 3464 et 3467 en les adaptant à l'ordre habituel. Les dénominations devraient donc faire figurer d'abord l'état physique (solide ou liquide) et ensuite les caractéristiques de danger.

Ainsi, la liste des marchandises dangereuses devrait être modifiée comme suit :

No ONU	
3276	NITRILES LIQUIDES TOXIQUES, N.S.A.
3278	COMPOSÉ ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.
3282	COMPOSÉ ORGANOMÉTALLIQUE LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.
3439	NITRILES SOLIDES TOXIQUES, N.S.A.
3464	COMPOSÉ ORGANOPHOSPHORÉ SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.
3467	COMPOSÉ ORGANOMÉTALLIQUE SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.

6. Au cas où le Sous-Comité adopterait cette proposition, l'amendement pourrait être repris dans les réglementations des différents modes de transport dès avant l'harmonisation des Règlements type de l'ONU en 2013.